

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 9 février deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
3 février 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINE, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de
la ville,
13 février 2023

Procurations :

Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER à Mme Céline CIVES, M. Jacques TERRIAL à M. Bastien CORITON.

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 27

Étaient excusés :

Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTLER.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-007	Aides coopératives scolaires Ecoles Jacques Prévert, les Tourterelles et de la Cailloville - Année Scolaire 2022/2023
-------------------	--

L'attribution des aides coopératives relevant des compétences de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'arrêter l'effectif de chaque école, au 1er octobre 2022,
- De fixer le montant de la dotation, par élève, comme suit :
 - Dotation par élève de maternelle : 41 euros,
 - Dotation par élève d'élémentaire : 32 euros,

	ECOLE MATERNELLE		ECOLE ELEMENTAIRE		TOTAL
	Nombre élèves	Montant	Nombre élèves	Montant	
ECOLE LA CAILLOUVILLE	31	1 271 €	61	1 952 €	3 223 €
ECOLE LES TOURTERELLES	71	2 911 €	-	-	2 911 €
ECOLE PREVERT	-	-	127	4 064 €	4 064 €
				TOTAL :	10 198 €

- De l'autoriser à inscrire ces montants au budget primitif 2023 au compte 6574.
- De conditionner le versement de ces aides à la présentation des projets réalisés à hauteur du montant des projets réalisés.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Bastien CORITON

Bastien Coriton

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET

Didier Boquet